



En date du 29 mai, le département du Nord a été placé en état de vigilance sécheresse jusqu'au 30 juin 2020. Il est demandé aux habitants de réduire leurs consommations d'eau et d'éviter les utilisations qui ne sont pas indispensables.

Retrouvez toutes les informations de la préfecture :



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture du Nord

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service Eau-Environnement

Arrêté préfectoral plaçant le département du Nord en situation de vigilance sécheresse

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment les articles suivants : L. 211-3 concernant les mesures de limitation des usages de l'eau en cas de sécheresse ou de risque de pénurie, L. 214-7 et L. 214-8 relatifs à l'application des mesures prises au titre de l'article L. 211-3 aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation ou à déclaration, L. 214-17 et L. 214-18 concernant les obligations relatives aux ouvrages, L. 215-7 à L. 215-13 relatifs à la police et à la conservation des eaux, R. 211-66 à R. 211-70 relatifs à la limitation ou à la suspension provisoire des usages de l'eau, R. 213-16 relatif à la coordination administrative dans le domaine de l'eau, R. 218-9 concernant les contraventions aux mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services et organismes de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination du préfet de la région Nord - Pas-de-Calais - Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe), Monsieur Michel LALANDE ;

Vu le décret du 31 juillet 2018 portant nomination de la secrétaire générale de la préfecture du Nord (classe fonctionnelle I), Madame Virginie DEMARET ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2019 portant délégation de signature à Madame Virginie DEMARET en qualité de secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Artois-Picardie approuvé par le préfet coordonnateur de bassin le 23 novembre 2015 ;

Vu l'arrêté cadre relatif à la mise en place de principes communs de surveillance et de gestion des usages de l'eau en cas de sécheresse ou de pénurie d'eau sur le bassin Artois-Picardie en date du 25 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté cadre en date du 2 mars 2012 relatif à la mise en place de principes communs de vigilance et de gestion des usages de l'eau en cas d'étiage sévère de la ressource ou de risques de pénurie liés aux épisodes de sécheresse dans les bassins versants des départements du Nord et du Pas-de-Calais ;

Vu l'avis du comité technique de suivi des étiages sévères du 14 mai 2020 ;

Arrêté préfectoral sécheresse jusqu'au 30 juin 2020

Newsletter

M'inscrire et recevoir toute l'actualité de la Ville ! Votre email *

Poids : 159.45 Ko

[Téléchargement](#) [1]



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 29/05/2020

SÉCHERESSE DANS LE NORD

L'ensemble des bassins versants du département sont placés en vigilance sécheresse jusqu'au 30 juin 2020.

Le 14 mai 2020, le comité technique sécheresse réunissant la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), Météo France, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) du Nord et du Pas-de-Calais, les directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) des deux départements, le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) et l'Agence régionale de Santé (ARS), a fait le point sur les évolutions constatées depuis la fin avril.

Compte-tenu des dernières données relevées sur les différents bassins versants, **Michel Lalande, préfet du Nord**, place l'ensemble du département en état de vigilance sécheresse jusqu'au 30 juin 2020.

Dans ce contexte, **chacun est invité à utiliser l'eau avec modération et à faire preuve de civisme.**

Avril 2019 – avril 2020 : une année continue en vigilance ou alerte sécheresse

Le constat du niveau bas des nappes phréatiques dès avril 2019, couplé au déficit pluviométrique persistant, à des températures élevées et à la diminution des débits des cours d'eau, avait entraîné, dès le début du printemps, la prise d'un certain nombre de mesures de restriction pour la majeure partie des bassins versants du département. L'évolution de la situation, tout au long de l'année, a ensuite nécessité une adaptation, à de nombreuses reprises, de l'arrêté avec un placement *in fine* de l'ensemble du département du Nord en alerte renforcée jusqu'en fin décembre 2019, puis en alerte jusqu'au 15 janvier 2020. À mi-janvier 2020, si la situation au niveau des cours d'eau et canaux s'était améliorée en raison des précipitations, la situation de la ressource en eau souterraine restait préoccupante et avait amené le préfet du Nord à placer l'ensemble du département à un niveau de vigilance sécheresse jusqu'au 15 avril 2020.

À la mi-avril 2020 : une légère amélioration après des pluies en février

L'hiver 2019-2020 a été marqué par une pluviométrie relativement importante, notamment au mois de février, ayant permis une recharge correcte des nappes sur une bonne partie du territoire, et ce, malgré des niveaux très bas qui faisaient suite aux trois années de sécheresse consécutives. La situation était donc à mi-avril relativement stable avec une amélioration. Le département est donc sorti de la vigilance sécheresse le 15 avril dernier, avec toutefois certains secteurs plus particulièrement sous surveillance.

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle
Tél : 03 20 30 52 50
Mél : pref-communiqu@nord.gouv.fr

12-14, rue Jeansans Peur CS 20003
59 039 LILLE Cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefet59/](https://www.linkedin.com/company/prefet59/)

Poids : 288.93 Ko

[Téléchargement](#) [2]



Même quand il pleut,
les réserves en eau
restent

FRAGILES

dans le Nord

Le Nord connaît **depuis 2017** des déficits pluviométriques importants qui ont conduit, en 2017 et 2018, à des **mesures de restrictions**.

L'hiver 2018-2019 a présenté un **déficit pluviométrique** de 20 % par rapport à la normale. Il n'a donc pas été suffisamment pluvieux pour permettre aux nappes de revenir à leur niveau normal au début de printemps. Ainsi, notre département enregistre, par endroit, un **niveau historiquement bas** et les éventuels événements pluvieux ou orageux ne sont pas de nature à améliorer rapidement la situation.

**Soyons tous citoyens,
économisons l'eau**

ÉCONOMISER L'EAU, c'est protéger la ressource mais aussi réduire ses dépenses !

À LA MAISON



Ne faites pas tourner les lave-linge ou les lave-vaisselle à moitié vides



Ne laissez pas couler l'eau en permanence pendant la toilette



Préférez les douches aux bains : Un bain consomme x5 plus d'eau



Installez des appareils qui réduisent la consommation d'eau
Une chasse d'eau économique consomme 2x moins d'eau



L'eau de lavage des légumes peut utilement avoir un deuxième usage pour l'arrosage des plantes

La chasse aux fuites

Pour lutter contre les fuites, surveillez votre consommation d'eau au compteur

20%

Les fuites représentent 20% de la consommation d'un foyer



Un robinet ou une chasse d'eau qui fuit = centaines de m³ par an

AU JARDIN



1 binage = 2 arrosages



Le paillage protège du froid mais aussi des fortes chaleurs et conserve mieux l'humidité du sol



Arrosez tard le soir, l'évaporation sera réduite



Utilisez plutôt un arrosoir qu'un tuyau d'arrosage



Utilisez des techniques économes : goutte-à-goutte...



Régalez correctement vos appareils d'arrosage automatique



Recueillez l'eau de pluie pour arroser



Faites plutôt 2-3 arrosages copieux par semaine que des petits arrosages quotidiens

Tenez compte de la pluie prévue ou tombée

N'arrosez pas les pelouses qui reverdiront très bien au retour des pluies

Poids : 5.58 Mo

[Téléchargement](#) [3]

Afficher la date de publication:

S'inscrire Leave this field blank

URL de la source (modifié le 03/06/2020 - 14:49):

<https://www.monsenbaroeul.fr/actualites-0/vigilance-secheresse-arrete-prefectoral-jusquau-30-juin>

Liens

[1] https://www.monsenbaroeul.fr/sites/default/files/atoms/files/200529_cp_d_arrete_secheresse_signe.pdf

[2] https://www.monsenbaroeul.fr/sites/default/files/atoms/files/200529_cp_d_vigilance_secheresse_dans_le_nord.pdf

[3] https://www.monsenbaroeul.fr/sites/default/files/atoms/files/economiser_leau.pdf